

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 20 décembre 2013
(convocation du 9 décembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Décembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÛZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle jusqu'à 10 h 05
Mme BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à 10 h 05
M. BRON Jean-Charles à M. DUPRAT Christophe à partir de 12 h 15
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude à partir de 11 h 30
Mme FAYET Véronique à M. ROBERT Fabien
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÛZERE Jean-Marc à partir de 12 h 15
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à partir de 12 h 00
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h 05 et à partir de 12 h 15
M. OLIVIER Michel à M. GALAN Jean-Claude
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10 h 05
M. SOUBABERE Pierre à M. TURON Jean-Pierre
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANÇOIS Béatrice
M. AMBRY Stéphane à Mme BALLOT Chantal à partir de 12 h 00
M. ASSERAY Bruno à M. HURMIC Pierre à partir de 11 h 10
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARNIER Jean-Claude à partir de 11 h

M. BOUSQUET Ludovic à CAZENAVE Charles à partir de 12 h 20
Mme BREZILLON Anne à Mme DELATTRE Nathalie à partir de 12 h 15
Mme CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Yohan
M. CAZENAVE Charles à Mme COLLET Brigitte jusqu'à 10 h 10
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10 h 00
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard
M. EGRON Jean-François à M. MADRELLE Nicolas jusqu'à 10 h 05
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis à partir de 12 h 25
M. MANGON Jacques à M. RAYNAL Franck
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude
M. MOGA Alain à M. MILLET Thierry à partir de 12 h 25
M. PAILLART Vincent à M. FREYGEFOND Ludovic
M. POIGNONEC Michel à M. JOUBERT Jacques
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10 h 00
M. ROUVEYRE Matthieu à M. PEREZ Jean-Michel jusqu'à 10 h 15
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SOLARI Joël jusqu'à 10 h 20

EXCUSES :

Mme HAYE Isabelle

LA SEANCE EST OUVERTE

Convention cadre de partenariat 2014-2015 entre la Communauté urbaine de Bordeaux et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région Aquitaine (section Gironde) - Convention - Décision - Autorisation

Monsieur FLORIAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Aquitaine Section Gironde (CMARA33) et la Communauté urbaine de Bordeaux (CUB) ont une pluralité d'objectifs communs en termes de développement économique, d'emploi et de valorisation du territoire.

La situation économique actuelle nécessite des actions coordonnées et donc partenariales entre les organismes publics afin de définir et mettre en œuvre les objectifs de développement économique de la métropole, au service de l'emploi.

Le projet métropolitain adopté fin 2011 affirme, notamment, l'ambition de la Communauté urbaine de Bordeaux d'accueillir près d'un million d'habitants sur son territoire à l'horizon 2030. Sur le plan économique, une augmentation de la population d'environ 250 000 habitants, se traduira par la nécessité de créer au minimum 75 000 emplois supplémentaires.

Afin de relever ce défi, la Communauté Urbaine a élaboré, à travers son Schéma Métropolitain de Développement Economique adopté par délibération du 25 mars 2011, et son projet métropolitain, la feuille de route pour les années à venir, dans le respect des 5 objectifs suivants : faire de la métropole de demain une agglomération solidaire, stimulante, sobre, sensible, singulière.

Le SMDE a été réalisé grâce à une démarche de concertation qui a permis de mobiliser les principaux acteurs du développement économique métropolitain au rang desquels les chambres consulaires.

La CMARA33 représente et défend les intérêts des 26 900 entreprises artisanales de Gironde. Avec quelques 12 000 ressortissants, le territoire de la CUB représente 44% des entreprises artisanales du département. C'est également plus de 2 000 créations – reprises d'entreprises en 2011, soit près de 50% des immatriculations au Répertoire des Métiers du département.

Les entreprises artisanales représentent un potentiel de création d'emploi et de valeur ajoutée pour le territoire qu'il convient de maintenir et accompagner.

Sur la période 2011 – 2015, la CMARA a souhaité faire de la proximité envers ces ressortissants, l'axe fort de sa mandature.

Cette politique de proximité se décline autour de 6 enjeux :

- Conforter les artisans comme acteurs du développement des territoires
- Se rapprocher des artisans et des autres acteurs économiques

- Favoriser la modernisation des entreprises artisanales
- Accueillir les artisans et les salariés de demain
- Produire de la connaissance sur les métiers et l'artisanat
- Valoriser les métiers et les acteurs de l'artisanat

La CUB et la CMARA33 ont en commun la volonté de conforter ce tissu d'entreprises, de favoriser l'emploi et de développer le territoire métropolitain. Des coopérations existent déjà, en particulier pour le développement du commerce et l'artisanat de proximité au sein du réseau Manacom de la CCIB.

Le projet de convention cadre, annexé à ce rapport, établi pour une durée de 2 ans, 2014 à 2015, a pour but de formaliser ce cadre partenarial. Y sont précisés les champs privilégiés de coopération entre les deux institutions. Ce document d'orientations générales pourra se décliner en fonctions des objectifs retenus en conventions opérationnelles pour chacune des thématiques proposées.

Pour la période 2014-2015, les engagements des deux partenaires concerneront 3 axes :

1. Le renforcement de la place de l'artisanat sur le territoire métropolitain par les moyens suivants :

- Mener une veille économique sur les activités artisanales et sur l'évolution du marché artisanal de l'agglomération bordelaise.
- Prendre en compte l'artisanat, comme outil de développement local, dans l'élaboration des documents de planification d'urbanisme et dans les grands projets de la CUB
- Assurer une veille sur le foncier à vocation économique pour faciliter l'implantation de nouvelles entreprises et de celles en développement.
- Se concerter avec les services de la CUB pour la mise en accessibilité des espaces publics lors des travaux de voirie dans les zones où se trouvent des entreprises artisanales et commerciales.

2. Le soutien des entreprises artisanales dans leur développement par les moyens suivants :

- Assurer le maintien et l'implantation d'activités artisanales dans un souci de mixité urbaine
- Soutenir un artisanat de qualité, durable et innovant
- Favoriser l'utilisation des technologies d'information et de communication (TIC) dans un objectif d'optimisation de l'activité et de visibilité commerciale
- Accompagner les projets innovants dans les entreprises artisanales
- Développer de nouvelles formes d'exploitation dans le cadre de l'économie sociale et solidaire (coopérative, groupement...)
- Soutenir les entreprises employant des salariés et celles créatrices d'emploi, en relation avec l'ensemble des partenaires (Pôle emploi, PLIE, missions locales...) en vue de les aider à asseoir leur développement.

3. L'accompagnement du renouvellement des entreprises par les moyens suivants :

- Soutenir les filières de formation et en particulier l'apprentissage
- Accompagner la création - reprise d'entreprises artisanales pour un maillage du territoire équilibré
- Anticiper la transmission des entreprises pour maintenir et pérenniser le tissu économique existant

La CUB et la CMARA33 s'engagent, sur la période 2014-2015, à mettre en application cette convention et à concrétiser le partenariat présenté ci-dessus, selon des fiches actions qui définissent les conditions de mise en œuvre (calendrier, mode opératoire, budget...).

Les actions prévues pour l'exercice 2014 sont exposées dans les fiches ci-annexées qui concernent :

- la réalisation d'une étude portant sur les besoins immobiliers des entreprises dans des secteurs géographiques et pour des activités identifiés en commun, avec un accompagnement des entreprises pour permettre leur installation sur les zones concernées
- l'accompagnement au recensement des professionnels habilités à intervenir dans les dispositifs financés de réhabilitation thermique et plan d'actions sur les besoins en formation dans ce domaine
- l'accompagnement des entreprises sur les bonnes pratiques environnementales, notamment dans le cadre du programme eco défis
- l'accompagnement de porteurs de projets sur une filière cible identifiée à savoir les éco activités.

La mise en œuvre de ce programme dont le budget prévisionnel est estimé à 103 000 € pour 2014, à financer à hauteur de 48 500 € par la CUB, sera suivie par un comité de pilotage qui se réunira chaque année en présence des élus en charge du développement économique, de la CUB et de la CMARA33. Il permettra de présenter le bilan des conventions spécifiques et définira les axes de travail prioritaires de l'année suivante.

Dépenses		Produits	
Actions	Montant €		Montant €
Action 1 - étude portant sur les besoins immobiliers des entreprises	26 500 €	CMARA 33	51 500 €
Action 2 - accompagnement au recensement des professionnels habilités à intervenir dans les dispositifs financés de réhabilitation thermique	9 000 €	CUB	48 500 €
Action 3 - accompagnement des entreprises sur les bonnes pratiques environnementales – mise en place des « Eco Défis » sur certaines communes.	41 500 €	COMMUNES	3 000 €
Action 4 - accompagnement des porteurs de projets dans le domaine des Eco activités.	26 000 €		
TOTAL	103 000 €	TOTAL	103 000 €

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Schéma Métropolitain de Développement Economique adopté par délibération du Conseil de Communauté le 25 mars 2011

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT qu'il convient de définir un cadre collaboratif avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région Aquitaine section Gironde (CMARA33) et de définir des actions concrètes en matière de développement économique, d'emploi et de valorisation du territoire pour les années à venir.

DECIDE

Article 1 : la convention cadre de partenariat 2014-2015 entre la Communauté urbaine de Bordeaux et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région Aquitaine section Gironde (CMARA33) est approuvée.

Article 2 : Monsieur le Président de la Communauté urbaine est autorisé à signer le document susvisé

Article 3 : le programme des actions prévues pour l'exercice 2014, figurant en annexe de la convention, dont le montant prévisionnel global s'élève à 103 000 €, dont 48 500 € pour la CUB, est validé.

Article 4 : les crédits correspondants seront imputés au chapitre 67 – compte 6745 – fonction 900 – CRB BD00 du budget principal 2014, programme 05PO98, opération n°05P098003, sous réserve du vote des budgets primitifs 2014 et 2015 par le Conseil de Communauté.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 20 décembre 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 13 JANVIER 2014</p> <p>PUBLIÉ LE : 13 JANVIER 2014</p>
--

M. NICOLAS FLORIAN